



Réunion téléphonique restreinte du 08 septembre 2017

Présents : MM Michel CORNIAUX – Daniel SION – Dominique HARY

COUPE DE FRANCE

ANNULE ET REMPLACE

Rencontre COUSOLRE US – LA LONGUEVILLE AS du 27/08/2017

La commission,

Suite au contrôle par le District Escaut, il s'avère que le joueur OUFFA Fouhad licence n°1976820840 de LA LONGUEVILLE AS, suspendu de 4 matchs fermes dont l'automatique à compter du 01/05/2017, a bien effectué ses sanctions.

Annule la sanction supplémentaire au joueur OUFFA Fouhad ainsi que l'amende de 100 euros à LA LONGUEVILLE AS.

Le résultat est acquis sur le terrain.

COUSOLRE US qualifié

A l'exception des décisions à caractère disciplinaire qui relèvent des procédures particulières figurant au Règlement Disciplinaire, les clubs peuvent faire appel devant les organismes suivants qui jugent en dernier ressort :

- Organe d'appel de la Ligue régionale pour les décisions des Commissions régionales compétentes concernant les six premiers tours,

- à partir du 7^{ème} tour :

- Commission d'Appel de la Ligue du Football Amateur ou Commission Supérieure d'Appel pour les décisions des Commissions Centrales relevant de leur domaine de compétence.

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

COUPE DE LA LIGUE U15

Rencontre AMIENS RC – LAON US du 02/09/2017

Courriel de l'arbitre de la rencontre informant de son erreur sur la feuille de match.

La rencontre est homologuée comme suit :

AMIENS RC – LAON US. Score 0 - 8

M. CORNIAUX

Président de séance